CHAUNY - TERGNIER - LA FERE
Communauté d'Agglomération

AGGLONEWS

MAI 2020 • N°28

LA LETTRE DE L'AGGLOMÉRATION • CHAUNY • TERGNIER • LA FÈRE

ÉDITO

L'AGGLO INITIE LE GESTE BARRIÈRE COLLECTIF

Face à la pandémie, l'application de l'état d'urgence puis sa prolongation jusqu'au 24 juillet a permis de limiter une crise sanitaire dont personne ne sait quand elle s'arrêtera. Le déconfinement ne se décrète pas, il se prépare et par des consignes déconcentrées, les élus locaux sont – une fois encore – placés en première ligne.

Le « couple » Préfet – Maire est, régulièrement, appelé à la rescousse par le Gouvernement et le Président de la république. Chacun, a, en effet, compris que si les annonces sont jacobines, leurs applications sont girondines. Seule la proximité s'appuie sur un pragmatisme indispensable et une concertation nationale qui fait cependant parfois défaut.

Dans ce contexte mouvant, l'intercommunalité affirme, cette fois encore, son utilité. Face à la crise, mieux qu'un paravent, l'Agglo constitue un outil capable d'aider les entreprises à surmonter la tempête et nos concitoyens à supporter le quotidien.

En liaison avec l'ensemble des Maires, la gestion des services essentiels à la population - transports, environnement, accessibilité, vie sociale, soutien financier, reprise, totale ou partielle, des activités - dépasse aujourd'hui les habituelles compétences de l'intercommunalité.

Face à une situation exceptionnelle, la capacité d'adaptation apparaît comme une force d'autant plus nécessaire que les pressions de tout ordre traduisent sinon une peur, à tout le moins un stress et une inquiétude légitimes présents jusque dans la cellule familiale.

Afin d'éviter un rebond de la pandémie, le retour à la normale n'est pas encore programmé. Moins présent dans l'Aisne, le Covid – 19 n'en n'est pas moins toujours en embuscade. La solidarité et l'unité de l'Agglo apparaissent donc comme un geste barrière institutionnel, nouveau, mais, collectivement utile.

SOLIDARITÉ EMPLOI

UN FONDS D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES

Confinement oblige, de nombreuses entreprises artisanales, commerciales et industrielles subissent un fort recul, voire un arrêt total de leur activité. L'État, ses opérateurs et la Région des Hauts-de-France leur accordent des aides directes et des prêts garantis. Partenaire du tissu économique local, au quotidien, Président de l'Agglo Bernard Bronchain a jugé opportun de compléter ces dispositifs. En concertation avec les vice-Présidents, il a mis en place un fonds d'urgence doté, dans un premier temps, d'un budget de 500 000 € constitué et financé intégralement par l'Agglo.

Une subvention complémentaire de 1000 € est destinée aux petites entreprises de moins de cinq salariés, victime d'une fermeture administrative ou dont l'activité a diminué d'au moins 50% en mars ou en avril. Une avance remboursable entre 5 000 € et 10 000 € sera versée aux entreprises employant entre cinq et cinquante collaborateurs. Sans intérêt avec un différé de remboursement de six à douze mois, ce second dispositif les aidera à reconstituer leur trésorerie. Renseignements auprès du service de développement économique (m.isambert@ctlf.fr).

LES PREMIÈRES AIDES VERSÉES

Réunie le 28 avril, la première commission d'attribution a validé les demandes de trois entreprises sollicitant l'avance remboursable et de trente-huit autres une subvention. D'ores et déjà, 68 000 € soutiendront l'économie locale, donc l'emploi.

NOS DOSSIERS / ÉCONOMIE

AUX CÔTÉS DES ROULANTS DES TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES

Chargée des transports urbain et scolaire, Keolis a, également, vu son activité s'effondrer et a dû mettre en chômage partiel ses personnels de conduite. Pour ne pas pénaliser les conducteurs et leurs familles, Bernard Bronchain a confirmé aux deux délégataires qu'il s'engageait à leur verser la part des salaires non prise en charge par l'Etat.

DES CHÈQUES « EAU » POUR LES PROS

En complément des aides d'urgence, dans l'attente de la reprise de leur activité et en concertation avec Veolia, l'Agglo envisage de mettre à la disposition des professionnels, et à titre exceptionnel, les chèques « Eau » accessibles aux particuliers connaissant des difficultés à régler leurs factures d'eau.

DÉCHETTERIES

Les déchetteries de Beautor, Chauny et Tergnier seront réouvertes sur rendez-vous à compter du lundi 11 mai de 9h à 12h et de 13h à 18h, du lundi au vendredi, le samedi en continu de 9h à 18h. La déchetterie de Beautor reste fermée le lundi matin et le jeudi matin.

REPRISE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DES DÉCHETS VERTS

La collecte des ordures ménagères résiduelles des bacs noirs est assurée normalement. La collecte sélective a, quant à elle, repris depuis le 20 avril et celle des déchets verts depuis le 27 avril, selon le calendrier habituel. Le verre doit toujours être déposé dans les points d'apports volontaires. Depuis le 24 avril, la déchèterie de Tergnier est ouverte aux professionnels sur rendez-vous les mercredis et vendredis, de 14h à 18h.

LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RENFORCÉ

Elle était prévue avant la crise et s'avère utile afin de traiter les dossiers d'aides d'urgence aux entreprises: l'arrivée de Fabien Toffin, Chargé de mission aux commerces et aux services, est effective depuis le 4 mai. Ce poste sera mutualisé avec une journée sur la Communauté de communes de la Picardie des châteaux et quatre jours sur l'Agglo. Fabien Toffin renforce le pôle « *Développement économique* » placé sous la responsabilité de Maxime Isambert avec une assistante et deux agents « *Proch'Emploi* » prochainement recrutés.

AVEC VOUS

AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Allouée par l'État, une enveloppe de 50 000 € est disponible en soutien aux associations de proximité pour faire face aux dépenses de fonctionnement nécessaires à leur pleine mobilisation durant cette période de crise. Destinée aux petites structures connaissant des difficultés financières susceptibles de les mettre en péril et œuvrant dans les quartiers prioritaires, cette aide est plafonnée à 2 500 € par porteur de projet. Renseignements auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne.

DES MASQUES POUR LES ARTISANS ET LES AGENTS COMMUNAUX

Toujours pour aider les salariés et favoriser la reprise économique, l'Agglo a passé commande de 20 000 masques de protection mis gratuitement à la disposition des entreprises du territoire. Une dotation de vingt protections par salarié est prévue dans la limite de trois cents masques par société. Toujours dans la même perspective, en lien avec l'Association des Maires de France, l'Agglo a acheté 18 000 masques chirurgicaux destinés aux agents de chaque commune.

L'AGENDA

UN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 15 JUIN

Face à l'épidémie de Covid, à l'éventuel report des élections municipales pour les assemblées incomplètes les 27 septembre et 4 octobre, sans pour l'heure de véritables certitudes, et dans l'attente de l'installation des assemblées locales complètes le 15 mars, l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 vise à assurer la continuité des institutions locales et de l'exercice des mandats des élus, le Président des intercommunalités exerce, par délégation, l'ensemble de ses attributions. Cependant, certaines décisions budgétaires, la fixation des taux ou les tarifs des taxes, des redevances, l'approbation du compte administratif, ou la délégation de la gestion d'un service public ne peuvent être déléguées. Il est donc envisagé d'organiser une réunion du Conseil communautaire le 15 juin à 14h salle des arts et loisirs, à Tergnier dans les règles nécessaires de distanciation sociale.

Email : accueil@ctlf.fr

Le nouveau site Internet de la Communauté d'agglomération est en ligne. Retrouvez toutes les actions menées par l'Agglo et les actualités des différents services à l'adresse www.ctlf.fr

Conception/réalisation CEF et VisionsConcept